

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 13

SUPPLEANTS : 1

NOMBRE DE DELEGUES AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

Le 10 septembre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Nicolas GUICHARD (suppléant)

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Yannick AMET

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

2025-177

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU

Il est exposé au conseil communautaire que suite au transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025, conformément à la délibération communautaire n° 2024-55 du 26 juin 2024 actant le transfert des résultats annexes des budgets eau et assainissement des communes, les budgets eau et assainissement ont fait l'objet d'un vote en date du 7 janvier 2025 sans connaître le montant des déficits/excédents de fonctionnement ou d'investissement à transférer au regard des comptes administratifs de 2024 des communes.

Les résultats sont synthétisés par communes dans le tableau ci-dessous :

Communes	Fonctionnement	Investissement	Soldes exécution
Les Chapelles	29 154,80	-27 239,53	1 915,27
Bourg Saint Maurice eau	749 087,16	-1 006 383,35	-257 296,19
Bourg Saint Maurice assainissement	-539 819,23	-218 615,36	-758 434,59
Séez	312 056,72	154 993,29	467 050,01
Montvalezan*	171 459,32	341 018,95	512 478,27
Sainte Foy en Tarentaise	515 021,72	238 264,96	753 286,68
Villaroger	sans objet	sans objet	0,00
Tignes*	2 204 864,64	-843 814,76	1 361 049,88
Val d'isère	422 667,83	884 781,81	1 307 449,64
CCHT	3 864 492,96	-476 993,99	3 387 498,97

NB: répartition des résultats à 50/50 eau et assainissement CCHT excepté Montvalezan et Tignes à 100 % sur eau CCHT

Il est donc proposé d'inscrire ces résultats par décisions modificatives pour permettre leurs écritures comptables.

INTEGRATION RESULTATS COMMUNES

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-011 : Sous-traitance générale	0,00 €	3 302 990,14 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 302 990,14 €	0,00 €	0,00 €
D-023-011 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	461 871,51 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	461 871,51 €	0,00 €	0,00 €
R-7588-011 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 764 861,65 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 764 861,65 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 764 861,65 €	0,00 €	3 764 861,65 €
INVESTISSEMENT				
R-021-011 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	461 871,51 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	461 871,51 €
D-1068-011 : Autres réserves	0,00 €	1 441 910,50 €	0,00 €	0,00 €
R-1068-011 : Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	980 038,99 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 441 910,50 €	0,00 €	980 038,99 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 441 910,50 €	0,00 €	1 441 910,50 €
Total Général		5 206 772,15 €		5 206 772,15 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024/690/SPA du 10 décembre 2024 portant modifications des statuts de la communauté de communes de Haute Tarentaise dont l'exercice des compétences eau et assainissement ;

VU la délibération communautaire n° 2024-55 du 26 juin 2024 ;

VU les délibérations de transfert des résultats financiers des communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits votés pour le Budget Eau comme ci-dessus ;
- **ACTE** le bilan de reversement des surtaxes eau et assainissement du deuxième semestre 2024

Tableau de synthèse reversement surtaxe deuxième semestre 2024 (au prorata temporis si période à cheval 2024/2025)

Communes	surtaxe eau	surtaxe assainissement
Les Chapelles	9 974,16	5 110,28
Bourg Saint Maurice eau	732 481,46	907 746,29
Séez	56 973,85	85 876,67
Montvalezan	131 401,47	141 426,70
Sainte Foy en Tarentaise	17 879,12	56 335,47
Villaroger	536,33	669,66
Tignes	1 089 267,47	/
Val d'isère	295 168,62	331 750,71
CCHT	2 333 682,48	1 528 915,78

NB: montant HT déduction faite TVA et redevances Agence de l'eau

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, à engager toute action et à signer tout document.

Yannick AMET

Président

